

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Daniel CHETTA, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/12/2025/05
Présents	30	Objet : Promesse de vente d'une parcelle de terrain à
Pouvoirs	02	bâtir cadastrée section AE n° 420, d'une contenance
Votants	32	totale de 1 548 m ² , désignée sous le lot T, située sur la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille » à Genlis, à Madame Wardia Haya-Cartaut

Il est indiqué que Madame Wardia Haya-Cartaut est gérante de la Société À Responsabilité Limitée (SARL) EWJ Services (Agence Professionnelle d'Emploi Familial-APEF Genlis), domiciliée 2 avenue Général De Gaulle, à Genlis (21110) spécialisée dans le domaine des services à la personne.

Dans la perspective de permettre à son entreprise de s'implanter durablement et de poursuivre son développement sur le territoire de la Plaine Dijonnaise en se dotant de locaux plus spacieux, Madame Wardia Haya-Cartaut a manifesté son intérêt, par courrier réceptionné en date du 27 octobre 2025, de se porter acquéreuse de la parcelle identifiée sous le « lot T » dans le plan annexé aux présentes, cadastrée section AE n°420, d'une contenance de 1 548 m², située sur la Zone d'Activités Économiques « La Tille », à Genlis.

Considérant :

- Que la parcelle est située en zone urbaine à vocation d'activités, en zone bleue du Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRNi),
- Qu'une réhausse est à prévoir pour ériger une construction et être en conformité avec le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation,
- Que la parcelle est concernée par la zone non aedificandi de 15 mètres située le long de la voie de chemin de fer,
- Qu'un avis de valeur a été délivré le 03 novembre 2025 par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or aux termes duquel un montant de 28 650 € (vingt-huit mille six-cent-cinquante euros) hors-taxes et hors frais de notaire, a été retenu.

Considérant que Madame Wardia Haya-Cartaut propose à la Collectivité d'acquérir ce lot « T » d'une contenance totale de 1 548 m² pour un montant total de 34 056,00 € (trente-quatre mille cinquante-six euros), hors-taxes et hors frais de notaire,

Considérant le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission (Développement économique, équipements, infrastructures et développement numérique) qui s'est réunie le 28 octobre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à Madame Wardia Haya-Cartaut gérante de la SARL EWJ Services, domiciliée 2 avenue Général de Gaulle, à Genlis, d'une parcelle de terrain cadastrée section AE n° 420, d'une superficie de 1 548 m², située sur la ZAE « La Tille », rue Claude Navier, à Genlis, au prix de 34 056,00 € (trente-quatre mille cinquante-six euros) hors taxes et hors frais de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout acte relatif à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 18 décembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

